Vie de couple : procédure de retrait de dossier mariage

Depuis le 1er août 2026, le retrait des dossiers de mariage s'effectue uniquement sur rendez-vous en mairie par l'un des deux futurs époux.



Infos pratiques

Pour prendre rendez-vous, contactez le service État civil par téléphone au 01 39 44 71 71 ou au 01 39 44 71 21, ou par courriel à l'adresse suivante : etat.civil@magny-les-hameaux.fr.

Liens utiles
Acte de mariage
Pacte civil de solidarité (PACS)
Certificat de vie commune
Livret de famille
Contact

Pour prendre rendez-vous, contactez le service État civil par téléphone au 01 39 44 71 71 ou au 01 39 44 71 21, ou par courriel à l'adresse suivante : etat.civil@magny-les-hameaux.fr.